



## HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour vocation d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile, quelle que soit la procédure (procédure accélérée, procédure normale, Convention Dublin), orientés par le Dispositif National D'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

### MISSION :

Les missions de l'HUDA sont :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- L'accompagnement sanitaire et social ;
- Le développement des partenariats avec les institutions locales et le tissu associatif ;
- L'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence.

### CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Une capacité de **107** places réparties sur le territoire de la façon suivante avec un potentiel de 2 places en plus pour optimiser le taux d'occupation :

Territoire NORD	Territoire SUD	Territoire EST
Le Creusot	Mâcon / Crêches-sur-Saône / Cluny	Chalon-sur-Saône
<b>12 places</b> 3 logt	<b>53 places</b> 15 logt	<b>44 places</b> 11 logt

### FINANCEMENT :

Service subventionné annuellement par la DDETS sur le BOP 303 "immigration et asile" à un prix de journée de 19,21 €.

## Données quantitatives

En **2025**, l'HUDA a accompagné **200 personnes**, représentant **42 570 journées**, soit un **taux d'occupation de 109 % sur l'année**. Ce taux d'occupation s'explique suite à la **fermeture progressive** des **47 places** d'hébergement depuis octobre 2024. Nous avons gardé plusieurs de ces logements concernés pour atténuer le nombre de journées en indisponibilité et retrouver les places autrefois perdues par la transformation de logements familles en logements isolés. Cette opération a engagé de la **suroccupation** pendant plusieurs mois. Les sept dernières places (1 famille) n'ont été fermées qu'en fin d'année 2025.

Le **taux d'occupation départemental** est passé de **127 %** en janvier 2025 à **105 %** en décembre. Nous constatons une **occupation stable** sur l'année, grâce aux **efforts** qui ont été réalisés et à la **continuité de service** qui a permis de garantir un suivi de l'activité.

Les travaux qui avaient été engagés les années précédentes ont permis à l'HUDA d'avoir une **qualité** de prise en charge correcte au sein des appartements.

### Typologie du public :

Sur les **200 personnes accompagnées** en 2025, **118** étaient des adultes et **82** des enfants. Sur les **118 adultes**, **62 %** étaient des hommes et **38 %** étaient des femmes. Pour les enfants, **50 %** étaient des garçons et **50 %** des filles.

En 2025, nous avons accueilli **22 % d'hommes isolés**, **2 % de femmes isolées sans enfant** et **7 % de femmes isolées avec enfants** contre **4 % en 2024**. **11 %** étaient des **couples avec enfants** contre **12 % en 2024**.

### Durée du séjour :

Pour 2025, **87 personnes** sont **sorties** de l'HUDA et **57 personnes** sont **entrées** soit un turn-over de **67,3%** contre **56%** en 2024 (et 69% en 2023). Ce turn-over a été plus important cette année du fait de :

- Des délais de procédures qui ont largement diminué
- Des BPI qui ont concrétisés leurs projets de sortie
- Conséquence de la réduction progressive des places de 154 à 107 qui explique la supériorité des sorties par rapport aux entrées

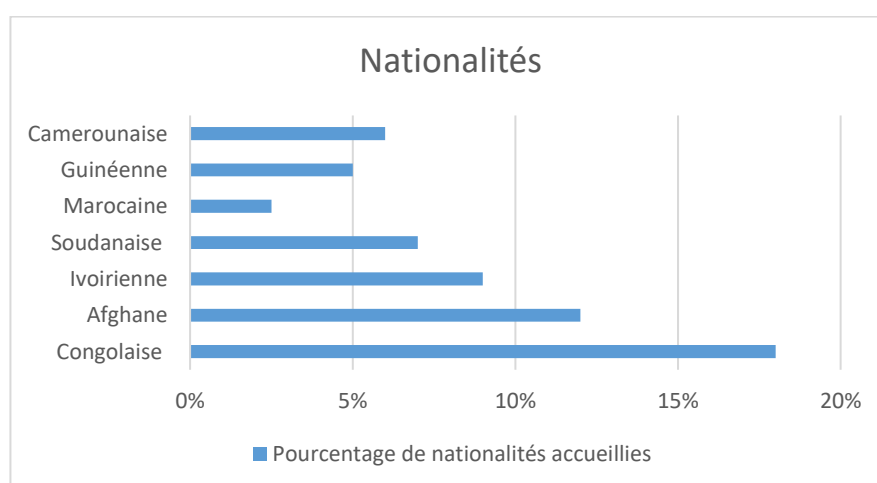
La **durée moyenne** de séjour est de **16 mois** et est quasiment similaire à celle du CADA (13 mois) ; de plus en plus de personnes prises en charge sur l'HUDA relèvent d'une procédure normale ou accélérée. Sur 2025, la **durée minimale** de séjour a été de **43 jours**. La **durée maximale** était de **3 ans et 7 mois**, il s'agissait d'une situation particulière régulièrement étudiée en commission fluidité pour tenter de trouver des solutions de sortie. Suite aux différents rappels des services de l'Etat sur la nécessité de sortir, la famille concernée est partie sans laisser d'adresse.

### Âges des personnes accompagnées :

-18 ans	41%	18-24 ans	15%	25-44 ans	34%
45-64 ans	10%	+65 ans	0%		

Pour les **jeunes majeurs** de moins de 25 ans, il est important de **rappeler** qu'ils sont **impactés** dans leurs **démarches** à l'obtention du statut puisqu'ils **ne peuvent accéder** à des **ressources de droit commun** (RSA), ce qui **freine** les **solutions de sortie en logement autonome**. Sur le secteur chalonnois, COALLIA a ouvert en 2025 un dispositif pour les BPI de -25 ans permettant ainsi des **alternatives** de sortie plus rapide.

### Origine géographique des personnes accompagnées :



Au total, nous pouvons décompter **30 nationalités** différentes pour 2025 contre 39 en 2024.

La tendance des nationalités les plus représentatives a échangé de place entre la RDC et l'Afghanistan. La majorité des personnes accompagnées en 2025 (**18 %**) provenait de la **République Démocratique du Congo** puis **d'Afghanistan (12 %)** alors qu'en 2024, cela était l'inverse (19 % pour l'Afghanistan et 17 % pour la RDC).

Nous repérons une importante augmentation du public congolais, présentant des **parcours de vie et des situations de danger** peu reconnus par l'OFPRA et la CNDA.

Pour **2025, 41 %** des personnes étaient francophones.

Lorsque les personnes proviennent de pays **d'Afrique francophones**, cela **facilite les démarches** du quotidien et **l'accompagnement à la sortie** car elles peuvent par exemple accéder plus rapidement à l'emploi. Ces facilités d'échange ont aussi un avantage sur le coût lié à l'interprétariat.

Ces personnes sont amenées à **quitter leur pays** pour des raisons **d'instabilité politique** (état extrémiste, opposants au régime politique mis en place...), de **guerres** ou de **conflits armés violents** qui peuvent mener à des **incidents sécuritaires** et une **mise en danger** importante des populations locales.

### Procédures administratives :

En 2025, **114** personnes sont passées devant l'OFPRA et **52** d'entre elles ont fait un recours auprès de la CNDA, soit **50 %** des personnes.

A l'arrivée sur le dispositif en 2025, le **nombre de dossiers toute procédure confondue** était de **118** pour 197 personnes concernées : **3 %** étaient des personnes **dublinées**, **62 %** étaient en **procédure normale** et **7 %** en **procédure accélérée** (pays d'origine sûr).

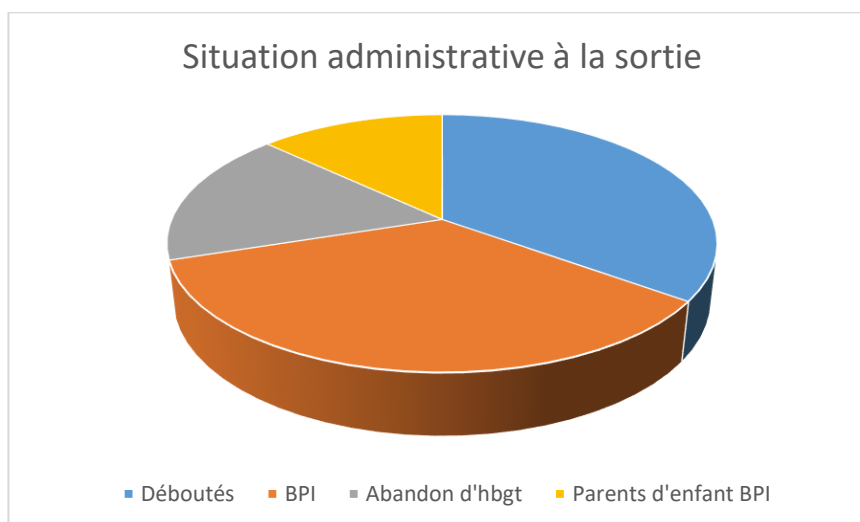
Sur **114** dossiers déposés à l'OFPRA, **52** ont fait l'objet d'un recours auprès de la CNDA.

**8** dossiers de **demande de titre de séjour** ont été déposés auprès de la **Préfecture** de Saône-et-Loire de **manière concomitante** ou **après** la procédure en fonction des situations. Les motifs de demande sont "étranger malade", "accompagnant enfant malade" et "parents d'enfants BPI". Tous ont été accepté sauf "étranger malade".

Le nombre de journées des **déboutés indus représente** 4 611 soit **10,83 %** contre **15 %** en 2024. Les situations concernées sont systématiquement inscrites à l'ordre du jour des **commissions fluidité**, un **RMU** est engagé et une rencontre présence indue avec les membres de la **Préfecture**, de l'**OFII** et de la **DDETS** est mise en place pour favoriser la **sortie** et **présenter l'ARV**.

Le nombre de journées des **BPI indus** s'élève à 14 519 et **représente 34,11 %** contre **26 %** en 2024 en prenant en compte les familles dont seuls les enfants sont reconnus réfugiés. Ces situations se régularisent toujours mais prennent beaucoup de temps raison pour laquelle ce pourcentage est important. Tous les opérateurs sont confrontés à cela, l'OFII a donc décidé de retirer ces situations des statistiques. Il nous semble important de le noter dans notre rapport d'activité car cela a une incidence importante sur la nature d'accompagnement social préconisé. Les délais d'accompagnement à la sortie peuvent prendre plusieurs mois avant que la situation ne le permette (accès à des ressources ou à un emploi, maîtrise de la langue, captation d'un logement). **25** personnes sont **sorties en logement autonome** dont **20** d'entre elles ont bénéficié d'une **mesure AGIR**. **2** personnes sont sorties en **IML BPI**.

## Situations à la sortie :



Au cours de l'année 2025, **87** personnes sont **sorties** de l'HUDA.

- **35 %** des personnes sorties étaient **déboutées du droit d'asile** ;
- **35 %** des personnes étaient **Bénéficiaires de la Protection Internationale** ;
- **17 %** des personnes ont été considérées "**en abandon d'hébergement en cours de procédure**"
- **13 %** ont été régularisées dans le cadre **de la protection internationale d'un enfant**.

Pour les situations déboutées du droit d'asile indues, **100 %** des RMU ont été déposés. **8 dossiers de régularisation** ont été déposés en Préfecture pour une demande de titre de séjour.

Pour la signature du CIR, **86 %** de nos BPI ont été convoqués à l'OFII dans un délai moyen de **84 jours** après le RDV en Préfecture.

En 2025 concernant les **personnes sorties**, **27 %** étaient en **demande d'emploi**, **14 %** étaient en **CDD** et **18 %** étaient en **formation**.

## Scolarité :

Pour les **82 enfants accueillis** à l'HUDA en 2025, **81 % d'entre eux (67 enfants et jeunes) ont bénéficié d'une scolarité** en école maternelle, primaire, au collège ou lycée. Les autres étaient de jeunes enfants, pas encore en âge d'être scolarisés.

**62,70 %** des enfants ont bénéficié d'une scolarité en **école élémentaire** (maternelle et primaire), **18 %** étaient en cursus **collège classique**, **12 %** ont bénéficié d'une scolarité en **collège renforcée par des cours de Français Langue Seconde (FLS)** et **7,50 %** ont été inscrits en **lycée général ou Lycée FLS**. Pas d'inscription en lycée professionnel cette année.

Les professeurs des différents établissements scolaires manifestent une sensibilité particulière pour les publics primo-arrivants non francophones, les équipes de l'HUDA entretiennent des relations partenariales de proximité avec ces établissements, pour favoriser l'intégration des enfants.

## Données qualitatives

### Événements marquants en 2025 :

Les équipes des différents territoires ont œuvré toute l'année pour tenter de proposer aux publics accompagnés différentes activités.

Ateliers vie quotidienne	Actions partenariales	Actions partenariales	Journée Mondiale du Réfugié	Ateliers d'insertion	Groupe de parole des usagers
<p>Mâcon : repas avec l'association "Les Petites cantines"</p> <p>Repas partagés au sein des cohabitations de l'HUDA</p> <p>Le Creusot : ateliers cuisine et ateliers manuels mis en place au sein du collectif</p> <p>Chalon sur Saône : découverte des villages de Givry et de Cluny, randonnée et balade en centre ville</p> <p>Sortie sportive à l'Espace Freyssinet : initiation basket et padel - interservices</p> <p>Projection d'un film le 24/12/2025 dans le cadre des fêtes de fin d'année pour les personnes isolées des différents services</p>	<p>Mâcon : participation à l'atelier bi-mensuel "Empreintes sur le Chemin" par l'Association Rêver Tout Haut - participation à une pièce de théâtre</p> <p>Participation au collectif chorale interservices "Le Pont musical"</p> <p>Le Creusot : rencontre partenariale avec AGIR</p> <p>Participation au Café clinique organisé par Humanity (prise en compte de la souffrance psy des personnes accompagnées)</p> <p>Action avec Solid'R Coop pour célébrer le nouvel an.</p> <p>Chalon sur Saône : inauguration des nouveaux locaux du site de la Croisée des Chemins avec action de sensibilisation auprès des partenaires au public en demande d'asile - concert et repas partagé</p>	<p>Père Noël est un Rockeur : En partenariat avec la salle de concert de la Péniche à Chalon s/s, organisation d'un concert pour lequel un jeu d'une valeur de 10€ min. est demandée aux visiteurs. Mise en place d'un spectacle à destination de tous les enfants pris en charge par le Site de la Croisée et goûter de Noël avec rencontre du père Noël et distribution de cadeaux pour les enfants.</p>	<p>Mâcon : représentation de la pièce de théâtre issue des ateliers "Empreintes sur le Chemin" et temps convivial entre les personnes accompagnées et l'association Rêver Tout Haut</p> <p>Le Creusot : action collective d'animation auprès des enfants du CADA/HUDA avec un goûter partagé</p> <p>Chalon sur Saône : en partenariat avec AGIR et ADOMA, journée destinée aux partenaires le matin avec projection d'un reportage sur les femmes Afghanes réalisé par Mr JAHESH puis débat partagé. Le repas du midi a permis des échanges entre le public accompagné et les partenaires. L'après-midi a été animé par le groupe musical ELESIS de l'association Scène et Liberté</p>	<p>Mâcon : animation collective interservices pour une sensibilisation au code de la route</p> <p>Participation aux JPO du PIJ (Point Information Jeunesse) pour les enfants de 12 à 16 ans</p> <p>Sortie lumières de Noël avec un groupe d'enfants de 12 à 16 ans</p>	<p>Sur les 3 territoires, des ateliers d'échanges se sont mis en place avec les personnes accompagnées ayant pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recueillir leur parole et d'évaluer la satisfaction de leur prise en charge</li> <li>• favoriser leur participation et leur expression</li> <li>• associer le public aux prises de décisions concernant l'organisation des missions</li> <li>• travailler sur des thématiques suggérées par le public accompagné</li> <li>• mettre en place des actions collectives initiées par le public</li> </ul>

Au-delà des actions collectives, les équipes soulignent certains temps forts tels que :

- La **mutualisation des pratiques de l'HUDA et du CPH sur le secteur de Mâcon** en associant la professionnelle du CPH à l'organisation de l'HUDA et réciproquement. Dans l'année, l'équipe sociale a été impactée par un départ en congé maternité et par un remplacement.
- Le **passage de l'HUDA au CADA pour les 2 professionnelles** de l'HUDA du Creusot qui ont vu 34 des places isolées HUDA se transformer en CADA. Cela a demandé un effort d'adaptation et une réorganisation de leurs pratiques pour s'harmoniser à celles du CADA.
- Des **temps de sensibilisation** ont été mis en place en interne par l'association : webinaire sur la RGPD, sensibilisation à la sécurité routière et aux risques de piratage informatique, prise en main du logiciel OCTIME
- La **réaction du projet de service en collaboration avec le CADA**. Ainsi, dans la projection de transformation des places HUDA en CADA, le projet est unique sur les 2 dispositifs afin de faciliter l'intégration des pratiques HUDA à celles du CADA.

### Difficultés repérées et constats :

Les équipes ont été confrontées en 2025 à la **réduction des budgets alloués à l'HUDA**, ayant considérablement diminué l'activité du service (nous sommes passés de 154 à 107 places d'hébergement). Des transferts de places (entre HUDA et CADA), des fermetures de logements et une réorientation ont dû être réalisés. En complément, nous avons dû mettre fin aux contrats de travail des professionnels jusque-là financés sur les excédents CADA (psychologues, maîtresse de maison) et réduire la masse salariale de l'HUDA pour équilibrer les dépenses engendrées par la reprise de logements afin d'optimiser le taux d'occupation.

Nous pouvons constater que **le nombre de personnes dublinées à fortement diminué** depuis quelques années et qu'une bonne partie des personnes accueillies relèvent d'une procédure de demande d'asile normale. Ainsi, les pratiques des professionnels sont pour l'ensemble semblables à celles des travailleurs sociaux du CADA raison pour laquelle le projet de service pour les années 2025/2030 a été travaillé avec l'ensemble des équipes du pôle asile (CADA/HUDA) dans le but d'avoir un socle d'interventions commun.

Il semble qu'à terme, une **fusion entre l'HUDA et le CADA soient réalisées** ; certaines questions demeurent : quels seront les montants des financements ? le pôle asile sera-t-il de nouveau impacté par des configurations en interne nécessitant la fermeture de places et de postes de travail ? Comment seront traitées les spécificités du public initial de l'HUDA (personnes dublinées) ?

La **pression liée à la garantie d'une fluidité reste intense** et les équipes doivent accompagner les familles à trouver des solutions de sortie dans des temps impartis qui sont très courts. Les cours de français dispensés par la plateforme FRELLO limitent l'évolution de la maîtrise de la langue de certains BPI qui à l'issue de leur formation ne présentent toujours pas une maîtrise du français permettant d'engager des démarches d'insertion.

Sans la pratique de cette langue, les personnes peinent à accéder à l'emploi et à comprendre et maîtriser les enjeux liés à leurs démarches administratives.

### Plaintes et réclamations :

Aucune des 3 antennes de l'HUDA Départemental n'a été sujette à des plaintes ou des réclamations de la part du public accueilli. En cas de besoin, les chefs de service se tiennent disponibles tout au long de la prise en charge pour recueillir les éventuelles réclamations. Une proposition d'orientation auprès d'une personne qualifiée pourrait être faite si le ménage en présentait le besoin.

Avec le travail sur l'évaluation qualité CADA, l'affichage et les modes de dépôt de plainte et réclamation ont été mis en place et expliqué aux personnes en fin d'année. Nous pourrions analyser en 2026 cette nouvelle pratique.

### Événements indésirables et événements indésirables graves :

Pour le secteur de **Mâcon**, un EIG a été déclaré et traité concernant un **geste déplacé d'un usager envers sa référente sociale**. Une déclaration dématérialisée a été faite auprès de la DDETS, un changement de référent a été acté, la salariée a été déposer une main courante, Mr a été convoqué par la direction et l'information a été faite à l'OFII. Si ce type d'évènement peut conclure à une fin de prise en charge pour un isolé, il est plus complexe de tenir cette position lorsqu'il s'agit d'une famille avec enfants en bas âge. La complexité est de trouver l'équilibre entre la sanction et la prise en considération de l'évènement pour sécuriser la professionnelle.

## Démarche d'amélioration continue

### Bilan des perspectives 2025 :

À la suite de la réduction budgétaire concernant 47 places, nous avons dû repenser et réorganiser le parc d'hébergement afin de :

- Répondre aux besoins d'hébergement des isolés en gardant au maximum les colocations. Nous avons donc fait un jeu de "chaises musicales" entre les logements CADA et HUDA pour prioriser les T4 ;
- Anticiper les sous effectifs en lien avec les orientations OFII inférieures à la capacité du logement disponible ce qui a eu un impact non négligeable sur le coût des charges locatives puisque nous avons gardé plusieurs logements que nous aurions dû rendre après le départ des familles ;

- Respecter le projet et le niveau de procédure des familles en évitant de les délocaliser et en réduisant l'effectif au fur et à mesure des départs "naturels" en lien avec les fins de procédure. Là est la raison pour laquelle la dernière famille ciblée par la réduction de place n'est partie que sur le dernier trimestre 2025 puisque BPI et en attente d'attribution logement. Si les services de l'État nous avaient donné un délai de 2 mois pour atteindre la nouvelle capacité, l'association a décidé de ne pas déraciner les familles et obliger les enfants à changer d'école ;
- Rééquilibrer la charge de travail de chaque travailleur social en fonction de cette nouvelle répartition.

L'ensemble de ces changements a engendré un lourd travail administratif en lien avec notre activité puisque l'ensemble des outils internes (CADA et HUDA) ont dû être modifiés et ajustés au fur et à mesure des départs.

### **Perspectives 2026 :**

La volonté des équipes est de **maintenir le partenariat** mis en place sur les différents territoires permettant d'apporter une prise en charge globale au public accueilli.

Les **dynamiques de projets personnalisés** mises en place en 2025 vont se poursuivre et la **participation de l'utilisateur** est un sujet qui se développe sur chaque territoire.

Le projet de service finalisé en fin d'année 2025 et le rapport d'évaluation qualité du CADA permettront aux équipes du Pôle Asile (CADA/HUDA) de **travailler des axes communs d'amélioration identifiés**. La **transformation de l'HUDA en CADA** devrait également être amorcée.

## LEXIQUE

<b>AGIR :</b>	Accompagnement Global et Individualisé pour l'Intégration des Réfugiés
<b>ARV :</b>	Aide au Retour Volontaire
<b>BOP :</b>	Budget Opérationnel de Programme
<b>BPI :</b>	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
<b>CADA :</b>	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
<b>CDD :</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CIR :</b>	Contrat d'Intégration Républicaine
<b>CNDA :</b>	Cour Nationale de la Demande d'Asile
<b>CPH :</b>	Centre Provisoire d'hébergement
<b>DDETS :</b>	Direction Départementale de l'Emploi et des Solidarités
<b>EIG :</b>	Evénement Indésirable Grave
<b>HUDA :</b>	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
<b>IML :</b>	Intermédiation Locative
<b>JPO :</b>	Journée Portes Ouvertes
<b>OFII :</b>	Office Français de l'immigration et de l'Intégration
<b>OFPRA :</b>	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
<b>RDC :</b>	République Démocratique du Congo
<b>RGPD :</b>	Règlement Général sur le Protection des Données
<b>RMU :</b>	Référés Mesures Utiles
<b>RSA :</b>	Revenu de Solidarité Active